Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 19/10/2022

HENRI RAFFIN rappelle BRINDILLES NATURES (SAUCISSON SEC PUR PORC)



- Noms des modèles ou références concernés : **BRINDILLES NATURES LE PETIT SAVOYARD**
- Marque : **LE PETIT SAVOYARD**
- **GTIN 3375220202259 Lot 22772006 Date de consommation recommandée 02/01/2023**
- Conditionnements : **En barquette**
- Date début/Fin de commercialisation : **depuis le 04/10/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **FR 73.215.001 CE**
- Informations complémentaires : **Barquette de sticks pur porc de 240g sous atmosphère protectrice**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Casino / Sherpa / Carrefour / Intermarché / Au marché Savoyard / La Provencale / Plaisir Frais / Intercaves / Netto / Leclerc / Systeme U**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence possible de corps étrangers dans le produit**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile...)**
- Description complémentaire du risque : **Risque de blessure - Effets indésirables suite à l'ingestion des produits**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 19 novembre 2022**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre